



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aéroport international de Notre-Dame-des-Landes

Question écrite n° 4998

### Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'importance du projet de l'aéroport international de Notre-Dame-des-Landes (département de la Loire-Atlantique). Ce projet, qui recueille l'accord de plusieurs départements du Grand-Ouest, permettrait d'alléger le trafic des deux principaux aéroports parisiens. Le département de la Loire-Atlantique a d'ailleurs acquis plusieurs milliers d'hectares à cet effet. C'est pourquoi il lui demande si elle serait favorable à la construction de ce grand aéroport de l'Ouest qui constituerait un acte majeur d'aménagement du territoire.

### Texte de la réponse

L'aéroport de Nantes-Atlantique compte parmi les principaux équipements aéroportuaires de notre pays. Par sa position géographique et son potentiel de trafic naturel, il constitue un outil essentiel pour assurer une desserte aérienne de qualité d'une grande partie de l'ouest de la France. Son trafic a d'ailleurs fortement augmenté au cours des dernières années, avec une croissance de 14 % en passagers en 1995 et 1996, pour un total de 1,4 million de passagers en 1996. Malgré le recul du trafic sur la liaison Nantes-Orly, les premiers mois de 1997 montrent des signes manifestes de diversification en direction de la province et de l'Europe, avec une progression de plus de 6 % du trafic international sur 9 mois. Toutefois, des contraintes liées à l'environnement de la plate-forme pourraient se révéler à moyen terme, compte tenu de la proximité de l'agglomération nantaise. Le transfert à terme des activités de Nantes-Atlantique sur le site de Notre-Dame-des-Landes répondrait au souci de contenir l'évolution des nuisances sonores dans l'agglomération nantaise. Dans l'éventualité de cette perspective, il convient donc d'encourager la démarche de réserve foncière, entreprise par le département de Loire-Atlantique, à la veille d'un grand débat national sur les moyens nécessaires pour répondre à la demande en matière de transport aérien et d'aménagement du territoire. La discussion au Parlement du projet de loi destiné à réformer la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire qui aura lieu dans le courant du premier semestre 1998, permettra d'avancer dans la définition d'un schéma aéroportuaire national. Ce pourra être l'occasion de souligner les potentialités d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes, dans une optique d'une meilleure répartition du trafic entre les aéroports parisiens et les aéroports de province.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4998

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 octobre 1997, page 3484

**Réponse publiée le** : 9 février 1998, page 720